

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026



ID : 018-211800370-20260424-DE2026_0058-BF



Note de présentation

Budget Primitif 2026

Commune et Assainissement



Mairie de Brinon-sur-Sauldre – 6, Route de Chaon
– 18410 BRINON-SUR-SAULDRE
Tel. 02-48-81-52-70 – Courriel :
accueil.mairie@ville-brinon.fr



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation pour la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil de loisirs, portage de repas, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026



ID : 018-211800370-20260424-DE2026_0058-BF

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions 2026	Libellé	Prévisions 2026
Charges à caractère général	520 544.00	Excédent brut reporté	734 522.52
Charges de personnel et frais assimilés	681 800.00	Atténuations de charges	4 000.00
Atténuations de produits	164 697.00	Produits des services, du domaine et ventes	65 768.00
Autres charges de gestion courante	189 479.64	Impôts et taxes	21 441.00
Charges financières	7 000.00	Fiscalité locale	862 565.00
Charges spécifiques	2 000.00	Dotations et participations	363 573.48
Dotations aux provisions	114.40	Autres produits de gestion courante	40 500.00
		Produits spécifiques	100.00
		Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	473.64
Total dépenses réelles	1 565 635.04	Total recettes réelles	2 092 943.64
Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 732.28	Opérations d'ordre de transfert entre section	75 000.00
Virement à la section d'investissement	578 576.32		
Total général	2 167 943.64	Total général	2 167 943.64



2. Les subventions

Les subventions aux associations s'élèvent à 7 165.00 €. Elles se répartissent comme suit :

Associations	Montant
Amicale des pompiers Sologne 18	1 000.00 €
AS Collège	140.00 €
Club Cycliste de Brinon	700.00 €
FSE Collège Gérard Philippe	100.00 €
Les Bouffonneries	600.00 €
Coopérative scolaire	650.00 €
APE Brinon- Clémont	1 500.00 €
Gym Tonic	500.00 €
Harmonie Sauldre et Sologne	275.00 €
GRAHS	100.00 €
Cheval attitude Sologne	1 000.00 €
Au fil du temps	600.00 €

3. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, liées aux nouvelles opérations, achat d'un bien mobilier, et immobilier, travaux de modernisation et rénovation du patrimoine bâti, acquisition de matériel, véhicules nécessaires aux services communaux.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : installation vidéoprotection, achat de plaque de rue et numéros de rue, réfection toiture de l'école primaire côté cour...)



DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions 2026	Libellé	Prévisions 2026
Solde d'investissement reporté	245 015.80	Produits de cession	1 000.00
Emprunts et dettes assimilées	81 000.00	Dotations, fonds divers et réserves	334 336.65
Subventions d'équipement versées	37 371.31	Subventions d'investissement	38 430.00
Immobilisations incorporelles	46 600.00	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00
Immobilisations corporelles	307 365.60		
Immobilisations en cours	184 722.54		
Total dépenses réelles	902 075.25	Total recettes réelles	374 766.65
		Virement de la section de fonctionnement	578 576.32
Opérations d'ordre de transfert entre section	75 000.00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 732.28
Total général	977 075.25	Total général	977 075.25

Les principaux projets d'investissement pour cette année comprennent :

4. La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 restent les mêmes que 2025 :

- Taxe d'habitation (*résidences secondaires et logements vacants*) : 24.67 %
- Taxe foncière bâtie : 35.69 %
- Taxe foncière non bâtie : 40.82 %
- Cotisation foncière des entreprises : 25.47 %

5. Les amortissements

Ces opérations contribuent à équilibrer le budget et n'ont pas de conséquences sur la trésorerie. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement et sont équilibrées.


Les dotations aux amortissements représentent un montant de 18 732.28 €.

6. Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts de la commune est de 75 785.95 €.



COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026 
ID : 018-211800370-20260424-DE2026_0058-BF

Un emprunt pourrait être contracté au cours de l'année 2026 pour les travaux de l'Eglise ou du logement Pauliat.

Banque	Montant	Date de signature	Capital restant dû au 01/01/2026
Crédit agricole	140 000.00 €	25/11/2020	23 549.61 €
Crédit agricole	600 000.00 €	01/12/2021	511 678.13 €
Crédit agricole	38 150.00 €	12/04/2022	15 260.00 €
Crédit agricole	65 850.00 €	01/03/2024	22 092.36 €
Total			572 580.10 €



Budget primitif – Budget annexe Assainissement

Le budget annexe M49 est construit dans le cadre d'une délégation de service public par contrat d'affermage auprès de la société Véolia Eau depuis le 1^{er} Janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2028. Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes concernant le réseau d'assainissement ainsi que la station d'épuration.

Il est rappelé que ce budget annexe est soumis à la nomenclature M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable. A ce titre, l'engagement des dépenses est obligatoire et l'assujettissement à la TVA est de droit.

1. Vue d'ensemble du budget primitif

a) Fonctionnement

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions 2026	Libellé	Prévisions 2026
Charges à caractère général	20 400.00 €	Excédent de fonctionnement reporté	223 424.41 €
Autres charges de gestion courante	100.00 €	Vente de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	49 000.00 €
Charges financières	3 975.92 €	Opérations d'ordre de transfert entre section	18 592.83 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	38 910.46 €		
Virement à la section d'investissement	227 630.86		
Total	291 017.24 €	Total	291 017.24 €



COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026



ID : 018-211800370-20260424-DE2026_0058-BF

b) Investissement

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions 2026	Libellé	Prévisions 2026
Emprunts et dettes assimilés	20 000.00 €	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	73 711.83 €
Immobilisations incorporelles	16 795.83 €	Subventions d'investissement	17 849.67 €
Immobilisations corporelles	302 714.16 €	Opérations d'ordre de transfert entre section	38 910.46 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	18 592.83 €	Virement de la section d'exploitation	227 630.86 €
Total	358 102.82 €	Total	358 102.82 €

2. Les Amortissements

Ces opérations contribuent à équilibrer le budget et n'ont pas de conséquences sur la trésorerie. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement et sont équilibrées.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 38 910.46 €.

3. Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts prévisionnel de la commune est de 19 588.44 €.

Banque	Montant	Date de signature	Capital restant dû au 01/01/2026
Crédit agricole	200 000.00 €	07/11/2016	115 802.89 €
Crédit agricole	200 000.00 €	20/03/2018	130 249.00 €
Total			246 051.89 €

Fait à Brinon, le 24 Avril 2026

Le Maire,

Patrick MIGAYRON

